

Image not found or type unknown



Reconnaissance en paternite

Par **jean**, le **19/10/2012 à 18:10**

Bonjour, rnmerci de me préciser si la loi a changé, je veux reconnaitre mon enfant rnelle vient d'avoir 7 ans au mois de juillet est-il encore possible rn rnmerci de votre réponse rn s salutations rn jean

Par **cocotte1003**, le **19/10/2012 à 18:38**

Bonjour, oui la loi est toujours en vigueur, vous pouvez la reconnaitre en mairie ssi personne ne l'a déjà fait, cordialement